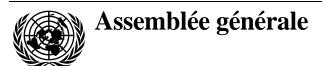
Nations Unies A/59/798



Distr. générale 9 mai 2005 Français Original: russe

Cinquante-neuvième session Point 65 de l'ordre du jour Désarmement général et complet

Lettre datée du 6 mai 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un message adressé le 3 mai 2005 par le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, aux participants à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 65 de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Andrey **Denisov** Annexe à la lettre datée du 6 mai 2005 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Message adressé par le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, aux participants à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Mesdames et Messieurs les participants,

Je vous présente à tous mes meilleures salutations. C'est un thème parfaitement d'actualité qui vous réunit ici : l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Pour la Russie, qui est partie à cet instrument et est aussi un de ses dépositaires, le Traité constitue un élément important du système de sécurité internationale. Depuis 35 ans, il fait la preuve de son efficacité pour ce qui est de prévenir la prolifération des armes nucléaires.

Aujourd'hui, c'est sur la base de ce traité que peuvent et doivent être neutralisées les nouvelles menaces qui pèsent sur le régime de non-prolifération, notamment l'existence de « marchés noirs » des armes nucléaires. Des mesures ont déjà été prises dans ce sens. Avec la participation active de notre pays, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1540 (2004), qui vise à empêcher le transfert de matières dangereuses à des terroristes et, en 2004, le G-8 a élaboré un plan d'action en matière de non-prolifération.

La Russie s'acquitte scrupuleusement de toutes les obligations qui lui incombent dans le domaine du désarmement. Elle met en œuvre les accords conclus, avec de bons résultats, et se tient prête à adopter d'autres mesures constructives. Elle compte sur les autres pays et sur la communauté internationale dans son ensemble pour être ses partenaires dans la recherche de la stabilité et de la sécurité.

Par ailleurs, elle se prévaut activement du droit d'utilisation pacifique de l'énergie atomique qu'énonce le Traité, coopère avec les autres États Parties en vue de l'exploitation du nucléaire dans le domaine énergétique, de la recherche nucléaire à des fins pacifiques et de l'application des technologies nucléaires.

Je suis convaincu que cette conférence sera l'occasion d'une analyse objective de l'application du Traité, et que les décisions prises aideront à arrêter des mesures concrètes propres à l'améliorer.

Je vous adresse à tous mes meilleurs vœux de succès.

Vladimir Poutine

2 0533760f.doc